



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 21 septembre 2023

## OBJET :

DE-23-09-1-29) RAPPORT SUR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE VINCEM

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1524-5 et D1524-7 ;

Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration de la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes en date du 7 novembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la VINCEM en date du 15 décembre 2022 ;

Vu le rapport établi par les représentants du conseil d'administration de la VINCEM ;

Considérant que l'assemblée délibérante doit se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui lui est soumis une fois par an par ses représentants au conseil d'administration de la VINCEM ;

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Approuve, après débat, le rapport présenté par les représentants de l'assemblée délibérante au conseil d'administration de la Société d'économie mixte VINCEM.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***